

## **Réunion de la commission du Développement régional (REGI)**

### **Organisé par le Parlement européen**

Le lundi 3 septembre 2018 à Bruxelles

*Suivi par Marion Chauveau*

### **Présentation du projet de rapport sur la proposition de règlement CE sur la CTE**

Projet de rapport (délai de dépôt des amendements : 17/09)

[http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014\\_2019/plmrep/COMMITTEES/REGI/PR/2018/09-03/1159952FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014_2019/plmrep/COMMITTEES/REGI/PR/2018/09-03/1159952FR.pdf)

#### **Pascal Arimont (PPE, Belgique), rapporteur**

- Désigné rapporteur début juillet, il a dû rédiger son projet de rapport pour fin juillet, donc peu de temps pour des rencontres avant cela.
- Se réjouit d'avoir encore un règlement et des programmes de CTE, qui sont la meilleure publicité pour l'idée européenne et les mieux à même de régler les problèmes transfrontaliers.
- L'objectif pour lui est de faire des zones frontalières des espaces communs.

Ce qu'il souhaite modifier :

- Champ d'application : les régions doivent jouer un rôle clé. La coopération maritime doit être réintégrée au volet 1 transfrontalier. Ce système a fait ses preuves, pourquoi le changer.
- Investissement innovants (volet 5): compliqué et ne s'y retrouve pas.
- Rétablir les trois volets de la coopération interrégionale.
- Augmenter le budget prévu pour les volets 1 à 4 et le budget global de la CTE à 3% (au lieu des 2,5% proposés par la CE) dans la politique de cohésion.
- Il ne faut pas financer que les gros projets mais aussi les petits, de personne à personne (P2P).
- Propose de revenir au taux de cofinancement de 85% (70% proposés par la CE).
- Augmenter le préfinancement en début de période de programmation.
- Exempter les projets de coopération des règles en matière d'aides d'Etat car trop compliquées sur le plan juridique et nécessite souvent l'intervention d'avocats.

Volonté de boucler ce dossier au cours de cette mandature du PE.

#### **Kerstin Westphal (S&D, Allemagne)**

- Ne pas couper le budget de la CTE
- Garder la structure actuelle pour le maritime
- Investissements innovants : nouvelle initiative intéressante mais il faut moins d'argent et qu'il ne soit pas pris sur le budget Interreg.
- Il faut des fonds pour les petits projets.
- Relever le taux de cofinancement
- Va faire une proposition sur le contrôle de premier niveau et les obligations de reporting
- Le taux d'erreur doit être relevé, il faut se montrer plus généreux
- Ne comprend pas ce que vient faire la sécurité pour l'Europe dans les thèmes

#### **Ruza Tomasic (ECR, Croatie)**

- Il ne faut pas réduire l'enveloppe globale pour la CTE et augmenter celle pour le transfrontalier, en y réintégrant le maritime
- Les microprojets doivent bénéficier de simplifications
- Taux de cofinancement à rétablir à 85%
- Rembourser plus rapidement les bénéficiaires

**Représentation de la Région Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles**

21 rue Montoyer • 1000 Bruxelles - Belgique • Téléphone +32.2.318.10.45 • [bureau-bruxelles@laregion-alpc.fr](mailto:bureau-bruxelles@laregion-alpc.fr)

<http://europe-international.aquitaine.fr>

**Mattijs van Miltenburg (ALDE, Pays-Bas)**

- Augmenter le budget
- Les projets personne à personne sont positifs mais attention au saupoudrage, les projets doivent avoir un maximum de valeur ajoutée européenne et atteindre les objectifs de l'UE.
- Revenir aux 85% de cofinancement.
- Investissements innovants : ce n'est pas une excellente initiative, il faut plutôt miser sur le fait de lier secteurs et régions de technologies de pointe

**Bronis Ropé (Verts, Lituanie) :** maintenir le même niveau de financement

**Elsi Katainen (ALDE, Finlande) :** proposition CE intéressante sur le volet 5 mais besoin de plus d'informations

**Lambert van Nistelrooij (PPE, Pays-Bas)**

- Tout à fait d'abord pour augmenter le préfinancement au bénéfice des structures gestionnaires
- Réfléchir sur les synergies avec Horizon Europe

**Marie-Antoinette Maupertuis (EA), Conseillère déléguée aux affaires européennes pour la Corse, rapporteure du Comité des Régions**

- Nombreux éléments positifs dans la proposition de règlement, tels que le volet spécifique pour les RUP
- La coopération interrégionale et transfrontalière ne doit pas être la variable d'ajustement permettant de créer les investissements innovants (volet 5)
- Inquiet de la réduction du budget CTE (moins 1,8 milliard €), dont moins 42% pour le transfrontalier et moins 83% (soit la quasi disparition) pour l'interrégional. Demande un maintien des niveaux actuels, a minima
- Ne comprend pas la séparation coopération transfrontalière maritime et terrestre.
- Souhaite le maintien d'Interreg Europe
- Rétablir 85% de cofinancement
- Bande de population sur 25km de part et d'autre de la frontière : critère d'allocation qui n'est pas adapté à la réalité

**Moray Gilland, Chef d'unité Développement politique et analyse économique, DG REGIO, Commission européenne**

- Le budget de la CTE doit être vu dans le cadre plus large de celui de la politique de cohésion et du CFP post 2020.
- Il relève une contradiction entre la volonté de changer le cofinancement et d'augmenter le budget.
- Coopération maritime : la CE ne veut pas lui retirer son soutien mais souhaite changer la méthodologie de fonctionnement. La coopération maritime est d'une nature différente. En outre, il faut mieux intégrer et coordonner : lien entre la CTE et les macrorégions.
- Volet 5 : l'idée est de capitaliser sur le travail lié aux S3 ces dernières années. Il s'agit de déployer ces stratégies et de créer des liens plus étroits entre les régions, afin de développer des chaînes de valeur en Europe du Sud et de l'Esp, en renforçant la coopération avec les régions plus développées.
- Dimension sécurité : en lien avec la composante frontières externes de l'UE.
- Taux d'erreur : les programmes Interreg ont généralement un taux très faible, le plus élevé constaté une année était de 1,6%. De manière générale, ces programmes ne sont pas concernés par de graves problèmes.
- Veulent un budget approprié pour le volet RUP, or la proposition du rapporteur risquerait de le diminuer.

## **Présentation du projet d'avis de la REGI sur le FSE+ (commission EMPL compétente au fond)**

Projet d'avis (délai de dépôt des amendements : 14/09 12h00) :

[http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014\\_2019/plmrep/COMMITTEES/REGI/PA/2018/09-03/1158600FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014_2019/plmrep/COMMITTEES/REGI/PA/2018/09-03/1158600FR.pdf)

### **Mercedes Bresso (S&D, Italie), rapporteure**

- Elle travaille sur des propositions d'amendements au projet de règlement CE, qu'elle transmettra à la commission EMPL
- Le FSE+ fusionne le FSE, l'IEJ, le programme EaSI, le FEAD et le programme Santé. Sur ce dernier, M. Bresso se pose la question de la cohérence avec le reste.
- Le FSE doit continuer à jouer le rôle suivant : créer des emplois de qualité, renforcer les qualifications, promouvoir l'inclusion, lutter contre les privations matérielles. Jeunes chômeurs ni en formation ni en emploi (NEET) : 10% de l'enveloppe. Politiques actives liées au marché du travail, éducation, formation tout au long de la vie, sont le cœur du FSE et doivent le rester.
- Risque important : pas de reconnaissance claire du rôle des régions dans la proposition de texte
- FEDER et FSE sont les deux faces d'une même médaille. Il faut assurer une cohérence entre les politiques d'éducation/formation, du travail et de développement économique. Elle soumettra une série d'amendements pour éviter que ce lien s'étiolle. Les deux fonds doivent continuer à faire partie d'une même programmation consacrée aux régions.
- Autre problème fondamental : la cohérence entre le FSE, le pilier des droits sociaux, le Semestre européen et les recommandations spécifiques par pays (CSR). Le Semestre européen est un exercice annuel alors que le FSE est programmé sur 7 ans. Dans le CPR, il faut écrire que cette cohérence doit venir en amont. Il n'est pas question de modifier le FSE tous les ans. Le FSE ne doit tenir compte que des CSR logiques avec les objectifs du FSE et liées au pilier des droits sociaux.

**Jan Olbrycht (PPE, Pologne) :** l'association du Semestre et du pilier des droits sociaux peut profiter aux investissements mais quelles CSR seront soutenues par le FSE ? Il faut préciser comment mieux coordonner les fonds avec les recommandations annuelles.

**Ruza Tomasic (ECR, Croatie) :** il faut mieux reconnaître le rôle clair des régions

### **Mattijs van Miltenburg (ALDE, Pays-Bas) :**

- Très important 10% pour NEET
- Dommage que le Fonds ajustement à la mondialisation (FEM) n'ait pas été intégré dans le FSE, c'est une occasion ratée. Raccrocher le programme Santé fait ressembler le FSE+ à un arbre de Noël.
- La somme globale pour le FSE est réduite alors même qu'on fait face à d'importants changements démographiques, au vieillissement de la population. Il faut plus d'argent.
- 2% pour la privation matérielle : l'UE est-elle compétente ? Il faut s'en remettre aux Etats membres pour lutter contre la pauvreté.

### **Lambert van Nistelrooij (PPE, Pays-Bas) :**

- Grand risque de renationalisation
- Il faut avoir des résultats sur les migrations
- Plus de fonds dans le FSE

### **DG EMPLOI, Commission européenne**

- Lien Semestre/pilier droits sociaux/FSE sur sept ans : très équilibré d'avoir une programmation 5+2 pour pouvoir réévaluer les priorités politiques.

- Pas de risque de renationalisation parce que les règles de mise en œuvre dans le CPR permettent des programmes plurifonds
- Le FSE est un instrument anticipatif et de prévention des risques, il aide les personnes en emploi à se réorienter ; alors que le FEM est un instrument ex post pour les personnes qui ont perdu leur emploi, qui permet de réagir vite et qui se trouve hors CFP.
- Le programme Santé permet de tester de bonnes expériences, que le FSE pourrait reprendre.
- 2% pour la lutte contre les privations matérielles : il s'agit de continuer le soutien actuel aux grands invalides de guerre et grands invalides civils pour les aider à s'intégrer sur le marché du travail et dans la société.

Conclusion **Mercedes Bresso** : il faut que le Semestre européen intègre progressivement une dimension sociale en lien avec le pilier des droits sociaux.

### **Echange de vues sur le FEDER et le Fonds de cohésion**

[Le projet de rapport sera présenté le 8-9 octobre]

#### **Andrea Cozzolino (S&D, Italie), rapporteur**

- L'objectif est de faire aboutir le dossier d'ici novembre.
- Concentration thématique très marquée : 5 secteurs d'intervention contre 11 auparavant. Sur une base nationale fondée sur le RNB, ce qui n'aide pas à voir les différences entre les régions d'un même Etat membre.
- Réfléchir pour renforcer l'AT.
- Secteurs exclus du champ d'application : questionnement sur les déchets.
- Renforcer la dimension territoriale. Dimension urbaine bien pour les grandes métropoles mais doit être à même de concerner tous les types de tissus urbains.
- Lien FSE-FEDER-FEADER : il faut construire un socle de soutien.

#### **Ramon Luis Valcarcel Siso (PPE, Espagne)**

- Concentration thématique : trouver un équilibre pour permettre aux ALR plus de souplesse dans la gestion.
- Intégrer des problématiques telles que le vieillissement, la désertification des zones rurales ou isolées.
- Pourquoi les déchets résiduels sont exclus ?
- Si plus d'actions dans l'urbain, il faut plus d'argent.

**Raffaele Fitto (ECR, Italie)** : le lien avec le Semestre est paradoxal et fait perdre de la crédibilité à la programmation.

#### **Iskra Mihaylova (ALDE, Bulgarie) :**

- Fonds de cohésion chute de 46%
- Concentration thématique au niveau national est un changement significatif
- 6% pour l'urbain est positif
- Possibilité de transférer 5% du FEDER et FC à InvestEU ou autre programme : positif pour les synergies et complémentarités mais veiller à la dimension territoriale de ces investissements
- Indicateurs beaucoup mieux définis et spécifiques

#### **Martina Michels (GUE, Allemagne) :**

- Gros problème de centralisation. Va à l'encontre des niveaux locaux et régionaux, qui doivent être au contraire renforcés. La renationalisation est une mauvaise chose qui risque de desservir les régions qui connaissent mieux les problèmes.

- Concentration surtout sur l'économique, très peu sur le social. Objectifs climatiques assez flous.
- La cohésion territoriale ne figure plus dans les articles.
- Champs exclus : qu'en est-il des véhicules GPL et du gaz naturel ?

**Bronis Ropé (Verts, Lituanie)** : définir la dimension territoriale puis parler des taux de cofinancement.

**Lambert van Nistelrooij (PPE, Pays-Bas)** : éviter les retards de mise en route de la période de programmation.

**Jan Olbrycht (PPE, Pologne)**

- Plupart des pays de cohésion vont passer en transition. La Finlande sera en transition.
- Concentration au niveau national est dangereuse politiquement car favorise la nationalisation. Que deux groupes de pays contre trois types de régions.
- Ecouter les associations CRPM, Eurocities et CCRE.
- Dimension urbaine : avancer dans les actions car fonctionne très bien.

**Moray Gilland, Chef d'unité Développement politique et analyse économique, DG REGIO, Commission européenne**

- Simplification authentique pour les Etats membres, les régions, les autorités de gestion et les bénéficiaires
- Moins d'objectifs qu'aujourd'hui pour plus de cohérence, plus de souplesse et d'adaptabilité
- Concentration : pas d'intention de centralisation de la part de la CE. Objectif est plus de souplesse au niveau régional, plus de flexibilité entre les régions, si l'une va au-delà sur l'innovation, l'autre pourra faire moins.
- Champs d'exclusion : assurer une meilleure cohérence entre les politiques de l'UE dans leur ensemble